



PROCES VERBAL DU CCAS DU LUNDI 17 MARS 2025

La commission administrative du CCAS, régulièrement convoquée par Madame la Présidente le 10 mars 2025 conformément au Code de l'action sociale et des familles (Article R123-16) s'est réunie le 17 mars 2025 à 10h00, en mairie, salle du conseil municipal et des mariages.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL

Béatrice NUGEYRE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Sylvie LAROCHE, Présidente, procède à l'appel nominal.

Etaient présents : Sylvie LAROCHE, Marie-Pierre PADULAZZI, Béatrice NUGÈYRE, Brigitte MOREL, Odile BRÉANT, Paulette PICARD, Marie-Thérèse CUVIER, Véronique PETEL-GRAUX, Christiane HONORÉ, Marie-Paule BONHOMME.

Absente excusée : Claude HAMEL procuration à Marie-Pierre PADULAZZI

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CCAS PRECEDENT

Madame la Présidente demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 07 février 2025.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 07 février 2025 est adopté à l'unanimité.

3. Débat d'orientations budgétaires CCAS : présentation du rapport d'orientations budgétaires

Madame la Présidente présente le rapport d'orientations budgétaires et invite le Conseil d'administration du CCAS à débattre sur les différents points de celui-ci.

Madame la Présidente invite les membres du Conseil d'administration à formuler leurs observations ou leurs demandes de précisions.

Les membres du Conseil d'administration reconnaissent que le rapport d'orientations budgétaires est clair et n'ont aucune observation à formuler.

Le Conseil d'administration reconnaît à l'unanimité la tenue du débat d'orientations budgétaires.
La délibération 2025-04 est la suivante :

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » publiée au journal officiel du 8 août 2015 et par le décret n°2016-834 du 23 juin 2016, qui prévoit l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires dans toutes les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil d'administration du CCAS doit procéder à l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2025.

Jusqu'au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M14 au référentiel M57, le débat sur les orientations budgétaires devait intervenir dans un délai maximum de 2 mois avant le vote du budget primitif (article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales). Dans le cadre du référentiel M57, le rapport sur les orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget primitif (article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales).

Ce rapport porte sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par le CCAS, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Un rapport a été joint à l'ordre du jour du Conseil d'administration, afin de préciser les orientations budgétaires du CCAS pour 2025.

Le Conseil d'administration du CCAS charge Madame la Présidente de transmettre les éléments relatifs au débat d'orientations budgétaires à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie.

Conformément à la réglementation, le débat d'orientations budgétaires fera l'objet d'une communication sur le site internet de la commune dans le délai de 30 jours suivant son adoption.

Le Conseil d'administration du CCAS reconnaît à l'unanimité la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025, en prend acte et autorise Madame la Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

4. ETUDE DE DOSSIER

Refus d'une demande d'aide financière. En effet, la personne concernée n'est pas résidente de la commune et n'a pas le projet de s'y installer. Le demandeur a été orienté vers les Restos du Cœur.

5. POINT RESIDENCE AUTONOMIE

Rapporteur Marie-Pierre PADULAZZI :

- **Entrée / Sortie :** 1 entrée (F1 bis). 1 sortie pour une entrée en EHPAD et un décès.

- **Appartements** : 3 appartements libres. 2 sont préréservés (n°14 et n°24) et en attente de retour suite à une visite pour l'appartement n°37. 4 en cours de réhabilitation (n°38, n°5, n°16 et n°22).

- **Travaux/ Sécurité :**

Parties communes : Suite à la réunion bilan et prévisions des travaux avec Seine-Habitat, la rénovation du sol et des murs des parties communes sera programmée par Seine-Habitat. Le CCAS prend en charge la rénovation du revêtement de sol de la salle. Dans ce cadre, une demande de subvention des petits équipements pour l'année 2024 a été formulée auprès du département. Un audit énergétique de la Résidence Autonomie sera prochainement restitué aux membres du CCAS. Il a également été décidé de reconduire le bail emphytéotique, dont l'échéance est fixée au 1er janvier 2038.

Appartements : 1 F2 en priorité. Les travaux de la salle de bain sont prévus en avril.

- **Animations** : Christelle sera absente pour des raisons de santé. En son absence, les animations habituelles seront impactées. Il conviendra d'étudier les modalités de son remplacement durant cette période.

- **Point de situation :**



6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Banquet des anciens** : La date limite des inscriptions est fixée au 20 avril 2025. La distribution dans les boîtes aux lettres sera assurée par les membres du CCAS et aura lieu fin mars. A cette invitation est joint un courrier annonçant les activités proposées pour les aînés.
- **Projet rameur sénior** : Plusieurs séances sont proposées par le Club Nautique Dieppois : les mardis 25 mars, 29 avril, 20 mai et 24 juin de 13h30 à 14h30. Elles se dérouleront à la Résidence Autonomie.
- **Inauguration espace sans tabac** : Le mardi 25 février, un espace sans tabac a été inauguré devant l'école élémentaire. Cet événement a vu la participation active des élus du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). L'objectif de cet espace est de sensibiliser aux dangers du tabagisme et de promouvoir un environnement plus sain pour tous.
- **Inauguration du banc jaune** : Madame PADULAZZI remercie l'ensemble des élus et des membres du CCAS présents à l'occasion de cette journée de sensibilisation à la lutte contre

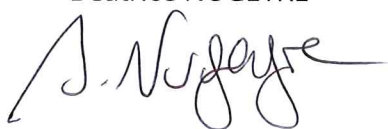
l'endométriose. Lors des prochains évènements, une invitation personnelle devra être envoyée aux professionnels de santé.

- **Samu social** : 86 couvertures collectées. Remerciements à tous.
- **Tennis de table** : Monsieur Claude MAURICE, de la section tennis de table du Foyer Rural, présente un projet d'animation de tennis de table adapté aux personnes âgées et aux personnes isolées sur 3 jeudis de 15h30 à 17h00. Les séances sont gratuites et la première séance se tiendra le jeudi 24 avril, au Complexe Sportif du Cheval Rouge, salle Claude MONET.
- **Atelier préparation à la retraite** : La CARSAT, en partenariat avec NEOLSILVER, organise un atelier « Bienvenue à la retraite » pour les futurs et les jeunes retraités. Sept séances se dérouleront en salle du Conseil Municipal les mardis de 14h30 à 16h30. La première session est prévue le mardi 22 avril.
- **France Asso Cancer et Peau** : Monsieur RENARD, de l'association « France Asso Cancer et Peau », sollicite le CCAS pour relayer la communication de « Mai Violet », mois de sensibilisation au cancer de la peau. Nous sommes en attente des supports de communication. Madame PADULAZZI a également orienté l'association auprès d'Isnorun, organisateur d'une course durant cette période.
- **Ville ambassadrice du don d'organes** : Nous sommes en attente d'éléments complémentaires qui seront présentés lors de la prochaine commission action sociale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.

La secrétaire de séance,
Membre du conseil d'administration,

Béatrice NUGEYRE



La Présidente,

Sylvie LAROCHE

